Envoyé en préfecture le 26/02/2026
Reçu en préfecture le 26/02/2026
Publié le
ID : 035-200070688-20260224-2026_2_BUREAU-DE

DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
ARRONDISSEMENT DE FOUGERES - VITRE

COUESNON MARCHES DE BRETAGNE
Parc d'Activités Coglais St Eustache
ST ETIENNE EN COGLES - 35460 MAEN ROCH
☎ 02.99.97.71.80

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Nombre de délégués :
En exercice : 19
Votants : 16
Présents : 16
Absent représenté :

Date de la convocation : 18 février 2026
Date d'affichage : 18 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre février, à neuf heures quarante-cinq, les membres du Bureau Communautaire, légalement convoqués, se sont réunis à la salle de réunion du siège social « Parc d'Activités Coglais Saint Eustache » St Etienne en Coglès – 35460 MAEN ROCH, sous la présidence de Monsieur Christian HUBERT,

Etaient présents :
M. Christian HUBERT, M. Emmanuel HOUDUS, M. Thomas JANVIER, M. Jean Claude BOULMER, M. Olivier GAIGNE, M. Pascal HERVE, M. Daniel HELBERT, Mme Virginie ELSHOUT, M. Jean Yves EON, Mme Mélanie MONTEMBAULT,
M. Pierre SOURDIN, M. David RETORE, Mme Raymonde LOHIER, M. Patrick BESNARD, M. Claude HAMARD, M. Loeiz RAPINEL

Absents excusés : M. Henri RAULT, Mme Laetitia MEIGNAN, M. Aymar DE GOUVION SAINT CYR,

Formant la majorité des membres en exercice.

AFFAIRE INSCRITE A L'ORDRE DU JOUR

2026_2_BUREAU_020_7.4 : Attribution subventions Pass nouveaux agriculteurs

Monsieur Emmanuel HOUDUS, Vice-président en charge du développement économique et de l'attractivité du territoire présente le rapport suivant :

Vu la délibération n°2022_99 en date du 26 avril 2022 relative au renouvellement du dispositif d'aide à l'installation agricole de Couesnon Marches de Bretagne ;

Vu la délibération n°2025_146 du Conseil communautaire en date du 24 juin 2025 relative à la modification du dispositif d'aide à l'installation agricole de Couesnon Marches de Bretagne ;

Vu l'avenant n°1 à la convention de partenariat relative aux politiques de développement économique conclue entre la Région Bretagne et la Communauté de communes Couesnon Marches de Bretagne en date du 20 septembre 2025 ;

Il rappelle que le Pass Nouveaux Agriculteurs est mobilisable uniquement pour les installations sur le territoire aidées par la Dotation Jeune Agriculteur (DJA) ou le Soutien à l'Installation Agricole (SIA). L'aide prend la forme d'une subvention forfaitaire de 2 500 €, complétée d'une part variable de 1 250 € pour toute installation bénéficiant d'un label attestant sa qualité et sa durabilité.

Il est proposé d'attribuer une aide financière au titre de l'Aide à l'installation agricole aux exploitants suivants :

Envoyé en préfecture le 26/02/2026
Reçu en préfecture le 26/02/2026
Publié le
ID : 035-200070688-20260224-2026_2_BUREAU-DE

NOM/Prénom exploitant	Nom exploitation	Adresse exploitation	Activité	Montant de la subvention	Critères agro-environnementaux
Aurélien WACHTEL	GAEC DES ROCHERS	1 La Deveterie 35490 CHAUVIGNÉ	Bovin lait, porc, veau et cultures	2 500 €	Non
Caroline VAUTIER	GAEC LE PETIT PRÉ	Le Petit Pré 35560 MARCILLÉ RAOUL	Bovin laite et cultures	3 750 €	Oui
TOTAL				**6 250 €**	

Budget PASS NOUVEAUX AGRUCULTEURS 2026	**30 000 €**
Montant total des aides à l'installation agricole votées en 2026 suite à l'adoption des 2 dossiers	6 250 €
Montant total financé par CMB (100%)	6 250 €
Montant restant 2026	23 750 €

NB : Madame Caroline VAUTIER sera éligible au PASS NOUVEAUX AGRICULTEURS sous réserve de la fourniture de l'attestation de son affiliation à la MSA.

Vu l'avis favorable du Comité d'Agrément d'attribution des aides du 19 février 2026,

Considérant que la demande d'aide au titre du dispositif PASS NA de Madame Caroline VAUTIER sera éligible sous réserve de la fourniture de l'attestation d'affiliation à la MSA.

Monsieur Emmanuel HOUDUS, Vice-Président en charge du développement économique et de l'attractivité du territoire, propose :

- **D'approuver l'attribution d'une subvention aux exploitants désignés ci-dessus conformément aux conditions du dispositif PASS NOUVEAUX AGRICULTEURS ;**
- **D'autoriser Monsieur le Président à signer tous documents afférents à la présente délibération ;**

Vu l'exposé de Monsieur Emmanuel HOUDUS, Vice-Président en charge du développement économique et de l'attractivité du territoire,

Après en avoir délibéré,

Le Bureau Communautaire, à l'unanimité, valide la proposition de Monsieur Emmanuel HOUDUS, Vice-Président en charge du développement économique et de l'attractivité du territoire, telle que présentée ci-dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME
LE PRESIDENT
CHRISTIAN HUBERT

